



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00700410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 15/12/2022

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEvesa (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie Lambert, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEvesa à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie Lambert (à compter de la question n° 7).

OBJET : 08. Dénomination de la Cour d'Honneur du futur quartier Saint-Jacques Arsenal : Paulette GUINCHARD

Délibération n° 2022/007004

Dénomination de la Cour d'Honneur du futur quartier Saint-Jacques Arsenal : Paulette GUINCHARD

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe
Rapport présenté par M. Nicolas BODIN, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2022	Favorable unanime
Commission n° 3	23/11/2022	Favorable unanime

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la dénomination de la cour d'honneur au centre du futur quartier Saint-Jacques Arsenal.

Lors du décès de Mme Paulette GUINCHARD, la Ville de Besançon s'était engagée à lui rendre hommage.

Le projet d'aménagement urbain de Saint-Jacques Arsenal se dessine à nouveau et sort du blocage dans lequel il se trouvait depuis plusieurs années. Ce lieu de soin, de santé et d'humanisme à haute valeur symbolique se transforme pour construire un quartier laboratoire de nouvelles formes d'habitat du vivre ensemble. Il est apparu comme le lieu exemplaire et à la hauteur de l'action politique de Paulette GUINCHARD en faveur des personnes les plus vulnérables et pour un avenir durable.

En effet, sa vie fut consacrée aux autres : infirmière en psychiatrie, Adjointe à l'environnement de la Ville de Besançon, Conseillère régionale de Franche-Comté, Députée du Doubs, et bien sûr Secrétaire d'État aux Personnes âgées. Nous devons à Paulette GUINCHARD la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie toujours d'actualité et la précocité de sa vision sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Elle était également Présidente de la Fédération Hospitalière de France.

La Ville de Besançon souhaite ainsi honorer son engagement et sa mémoire en donnant son nom à la Cour d'honneur du quartier Saint-Jacques Arsenal.

Mise à l'honneur à travers cette nouvelle dénomination, Mme Paulette GUINCHARD, née le 3 octobre 1949 à Reugney, a marqué le territoire bisontin grâce à un fort investissement résumé tout au long de sa carrière.

Après des études à la faculté de Sciences économiques de Besançon, elle est successivement employée aux Impôts, à la librairie Camponovo, où elle crée une section CFDT, et infirmière psychiatrique.

Au début des années 70, Lip marqua sa vie sociale, où on la voit aux côtés de Michel ROCARD à la Marche de 1973.

Elle milite au MLAC (Mouvement pour la Libéralisation de l'Avortement et de la Contraception) et crée le CICS à Besançon (Centre d'Information sur la Contraception et la Sexualité).

À partir de 1975, elle s'engage dans la lutte contre le canal à grand gabarit Rhin-Rhône, jusqu'à son abandon. Et en 1983 elle devient Adjointe au Maire de Besançon à l'Environnement et la Maîtrise de l'énergie.

Plus tard, elle sera à l'initiative de l'association européenne de villes Énergie Cités / Energy Cities.

En 1981, elle participe au CRIDF (Centre Régional d'Information pour les Droits des Femmes), avec notamment Marie-Guite DUFAY, dans la foulée de la nomination d'Yvette ROUDY comme Ministre des Droits des femmes.

En 1989, Adjointe au Maire aux Relations européennes, Agglomération, Jumelages, elle consacre son mandat à la création du District, première étape décisive de l'intercommunalité grand-bisontine. Elle présidera par la suite de 2001 à 2008 l'AUDAB (Agence d'Urbanisme du District de l'Agglomération Bisontine),

Elle développe des coopérations intercontinentales, notamment avec l'Afrique (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) et des jumelages au niveau international avec plusieurs pays comme la Roumanie (Bistrita), la Pologne (Bielsko-Biala) et l'URSS/Russie (Tver).

En 1997, elle est élue Députée de la 2^e circonscription du Doubs (réélue en 2002).

Elle sera Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale de 2002 à 2007.

Après la remise du rapport « Vieillir en France » en 1999 à Lionel JOSPIN, Premier Ministre, après plusieurs mois de consultations et de rencontres, elle devient de 2001 à 2002, Secrétaire d'État aux Personnes âgées. Elle portera la loi créant l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie).

En 2009, elle devient Vice-Présidente de la Fédération Nationale Hospitalière, puis Présidente par intérim à l'entrée de Jean LÉONETTI au gouvernement en 2011. De 2013 à 2017, elle est Présidente de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

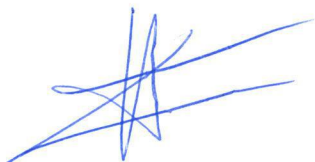
Enfin, en 2002, elle lance l'idée que le réseau de fortifications Vauban de Besançon soit inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, projet qui aboutira en 2008.

Elle a reçu les décorations d'Officier de l'Ordre national du Mérite et d'Officier de la Légion d'honneur.

Atteinte d'une grave maladie, elle décide de soulager sa douleur de vivre après avoir demandé que sa décision soit rendue publique. Disparue le 4 mars 2021, elle continue à marquer la politique française et contribue à améliorer les conditions législatives de la fin de vie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de la cour d'honneur au centre du futur quartier Saint-Jacques Arsenal : « Paulette GUINCHARD ».

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.